



BILAN D'ACTIVITE DE L'OFDT SUR LA PERIODE 1999-2002

INTRODUCTION

Fin 1998, son conseil d'administration donnait à l'OFDT des orientations de travail prioritaires pour les années 1999-2001, confirmées fin 2001 pour l'année 2002. Elles étaient les suivantes :

Le champ de compétence de l'OFDT couvrira dorénavant l'ensemble des produits psychoactifs : drogues, alcool, tabac, médicaments psychotropes. Son observation doit donc s'étendre progressivement du champ des drogues illicites à celui de l'ensemble des produits psychoactifs.

L'OFDT, point focal français du réseau REITOX, répondra aux obligations décrites dans le programme de travail du REITOX, définies annuellement par l'OEDT. Il participera également activement aux autres travaux de l'OEDT entrant dans les orientations prioritaires définies ci-dessous.

VEILLE ET AMELIORATION DES INDICATEURS. Afin de donner la mesure la plus exacte possible du phénomène des drogues et de leur usages, l'OFDT analysera les indicateurs existants et suggèrera les mesures propres à améliorer la qualité et la fiabilité des sources provenant des différents ministères et autres organismes. Si des lacunes sont identifiées, l'OFDT impulsera les travaux permettant de les combler.

SURVEILLANCE DES TENDANCES L'objectif est de connaître en temps réel l'évolution des consommations, de leurs modalités et de leurs conséquences, ainsi que la nature des produits qui circulent. Un double dispositif sera donc mis en place : un "réseau sentinelle de surveillance" de suivi des évolutions des contextes d'usage, s'appuyant à la fois sur les dispositifs existants et des "capteurs" ad hoc (projet TREND), un dispositif de recueil et d'analyses des produits qui circulent (projet SINTES). Un tel dispositif permettra en outre de répondre aux exigences de l'action commune européenne sur les drogues synthétiques.

EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES En matière d'évaluation, l'OFDT aura en charge de : définir un cadre global d'évaluation des politiques publiques ; développer des méthodologies et des savoir-faire en s'inspirant, le cas échéant, des travaux étrangers et mettre en place et suivre jusqu'à leur terme des évaluations d'actions publiques et des études ponctuelles et rapides qui s'inscrivent dans ce plan général.

EXPERTISE. Dans son champ de compétence, l'OFDT répondra aux demandes d'expertise ou d'intervention, des principales instances françaises et internationales. L'OFDT pourra être saisi en qualité d'expert par des acteurs locaux ou nationaux soucieux de faire valider une méthode d'observation.

DIFFUSION ET VALORISATION L'OFDT doit être en mesure de diffuser et valoriser ses travaux, et ceux menés à l'extérieur sur son domaine de compétence, à l'attention d'un public de "spécialistes" (décideurs, professionnels avertis, chercheurs ...). Il doit devenir un lieu de référence pour le public cherchant des informations sur ces thèmes. L'OFDT dressera

périodiquement un bilan sur l'état du phénomène des drogues et de leurs usages par la publication d'un rapport sur les indicateurs et les tendances.

Cette note retrace la mise en œuvre de ses orientations de travail.

PARTIE 1 VEILLE ET AMELIORATION DES INDICATEURS

Animation des groupes de travail

Au cours de cette période, l'OFDT a engagé des démarches visant à tisser des liens étroits avec les **groupes de travail thématiques** existants sur l'alcool et le tabac (IDA et IDT) ou à en susciter de nouveaux sur les drogues illicites (groupe de travail sur les demandes de traitement, sur la mortalité et sur le trafic) :

- Groupe Indicateurs d'alcoolisation (IDA)
- Groupe Indicateurs et données sur le tabac (IDT)
- Groupe Indicateurs drogues illicites (IDI)
- Groupe mortalité (usagers de drogues illicites)
- Groupe trafic

Tous ces groupes de travail se réunissent désormais à l'OFDT. Ils ont chacun défini leurs objectifs et leur méthode de travail. Ce sont des lieux d'échanges sur les données disponibles mais aussi des forces de proposition sur les moyens nécessaires à leur amélioration.

Avec l'appui de ces différents groupes de travail, l'OFDT s'est notamment efforcé de promouvoir **l'harmonisation du recueil de données auprès des personnes en difficulté avec les substances psychoactives prises en charge** par les différents professionnels et structures oeuvrant dans le champ des addictions. Le dispositif d'observation était en effet marqué dans ce domaine par une grande dispersion et un fort manque de cohérence se traduisant le plus souvent par l'impossibilité de comparer les résultats des différentes enquêtes. Cette situation se traduit de plus par une certaine démobilisation des acteurs de terrain souvent sollicités pour répondre à des enquêtes posant des questions semblables mais toujours formulées différemment.

Il a donc semblé nécessaire de travailler avec les institutions et professionnels concernés à la **définition d'un noyau commun minimum de questions** utilisables tant par des structures spécialisées (CSST et CCAA) que par des équipes de liaison en milieu hospitalier ou des médecins de ville. Ces questions ont vocation à pouvoir être utilisées aussi bien dans les enquêtes à caractère épidémiologique que dans les rapports d'activité des différentes structures impliquées. Cette liste minimale de questions doit aussi être compatible avec les préconisations de l'Observatoire européen visant à rendre possible les comparaisons entre les différents pays de l'UE. Cette réflexion menée tout particulièrement au sein du groupe IDI a fait l'objet d'un rapport de synthèse qui formule un certain nombre de propositions. Les questions du noyau commun ont été sélectionnées et validées ou en cours de validation par des professionnels des différents types de structures. Il reste aujourd'hui à mettre en œuvre les instruments de recueil qui ont été ainsi élaborés.

C'est également dans le cadre de cette démarche d'harmonisation que s'inscrit l'appui scientifique et technique fourni par l'OFDT à la DGS pour l'exploitation des **rapports d'activité des CCAA et des CSST**. Les données rassemblées (de 1994 à 2000 pour les CCAA et de 1998 à 2000 pour les CSST) constituent une source d'information précieuse tant pour les besoins immédiats que pour la mise en place d'un dispositif d'information plus

cohérent. Les rapports de synthèse sur le dispositif spécialisé en alcoologie pour les années 1999 et 2000 ont été rédigés conjointement par l'OFDT et la DGS.

Lancement et suivi d'études

Durant les trois années considérées, l'observatoire a lancé et suivi de nombreuses études dont les résultats ont permis de progresser dans la connaissance des consommations de drogues et de leurs conséquences sanitaires et sociales (voir en annexe la liste des études).

Dès 1999, l'OFDT s'est efforcé de sensibiliser la DREES et la DGS à la problématique de l'harmonisation européenne des **statistiques de prises en charge des usagers de drogues**. La DREES a adopté en 2000 le principe d'une refonte de cette enquête en vue d'améliorer la qualité et la pertinence des données recueillies (en intégrant notamment le secteur de la médecine de ville dans le champ de l'enquête) et également pour intégrer les recommandations du protocole européen d'enregistrement des demandes de traitement. Des propositions en ce sens sont faites par le groupe de travail IDI, coordonné par l'observatoire, dans le cadre d'un rapport finalisé en 2002 sur le système d'information relatif aux usagers de drogues illicites.

La **prise en charge des usagers de drogues par les médecins généralistes** n'est pas couverte par le système public d'enquête existant. C'est ce qui a conduit l'OFDT à reconduire en 2000 l'enquête menée par la société EVAL auprès des médecins généralistes en 1992, 1995 et début 1998.

L'OFDT a été sollicité par la DREES et les ORS pour participer à la conception et au financement d'une enquête « un jour donné » menée auprès des patients venus consulter en médecine de ville ou présent à l'hôpital (hospitalisation complète). L'objectif principal de cette enquête est de **mesurer la prévalence des problèmes d'alcool** chez ces patients.

A l'initiative du ministère des Transports, un premier texte législatif, dit loi Gayssot (18 juin 1999), pose le principe d'un dépistage systématique de tous les conducteurs impliqués dans les accidents mortels de la circulation. Ce texte a pour but de mettre en place une étude qui doit permettre de déterminer s'il existe une **corrélation entre prise de stupéfiants et accidents de la route**. L'OFDT a été chargé (décret d'application du 27 août 2001) du lancement, puis du pilotage de cette étude Sécurité routière. Un comité de pilotage ainsi qu'un comité scientifique ont été mis en place. Une équipe de recherche a été sélectionnée dans le cadre d'une procédure d'appel à projets. Elle a la responsabilité de mettre en œuvre l'étude et doit rendre ses conclusions en 2004.

Toujours dans le domaine de la sécurité routière l'OFDT a constaté que les données permettant de fournir des informations sur **l'implication de l'alcool dans les accidents de la circulation** n'étaient plus suivies et actualisées depuis le milieu des années 1990. L'OFDT a donc sollicité l'INRETS, dans le cadre d'une convention d'étude afin que soient de nouveau exploitées les bases de données nourries par les procès verbaux d'accidents de la circulation. Le rapport d'étude doit être délivré à l'OFDT fin 2002.

L'Observatoire a produit une nouvelle **estimation du nombre d'usagers d'opiacés et de cocaïne à problèmes** par l'application et le recouplement de différentes méthodes. Dans le cadre de ce travail, l'OFDT a confié à l'ORS Midi-Pyrénées une étude multicentrique (Lens, Lille, Marseille, Toulouse et Nice) qui a abouti à des estimations localisées de prévalence.

L'OFDT a également mis en place une étude **sur la mortalité des usagers de drogues interpellés**, basé sur l'appariement du fichier des personnes interpellées de l'OCRTIS, du répertoire des personnes physiques de l'INSEE et du registre des causes de décès de l'INSERM. Après une longue période de préparation du projet liée à l'obtention de l'accord

du ministère de l'intérieur et de la CNIL, le rapprochement des fichiers a pu être effectué au cours de l'été 2002 et les résultats devraient être disponibles à la fin de l'année.

Il faut enfin mentionner le travail de suivi des études lancées dans le cadre de l'appel d'offre de 1997 qui a conduit à deux ou trois exceptions près à la publication et à la diffusion de l'ensemble des études financées. Jusqu'aujourd'hui, les études publiées suite à cet appel d'offre continuent de faire l'objet de demandes adressées à l'OFDT.

Indicateurs locaux

Une **base de données des indicateurs départementaux ILIAD** a été conçue et régulièrement actualisée afin de faire face aux besoins importants des professionnels de terrain à ce sujet. Les demandes sans cesse croissante de mise à disposition des fiches d'indicateurs départementales et régionales ont conduit l'OFDT à développer les instruments permettant d'y faire face (inclusion de la base dans un cdrom, puis inclusion dans le site).

L'OFDT a également été largement sollicité pour fournir des indicateurs régionaux et départementaux aux administrations partenaires (MILDT, DGS, DHOS) utilisés à des fins de d'allocation budgétaire aux différents échelons locaux. La base de données ILIAD s'est progressivement améliorée et enrichie, notamment dans les domaines d'extension du champ d'observation de l'établissement

Dispositif d'enquêtes en population générale

La mise en place d'un dispositif pérenne d'observation des consommations et des perceptions sur les drogues en population générale, un des objectifs du plan triennal 1999-2001 du gouvernement, a été menée à bien. Ceci contribue à pallier une des principales lacunes du système statistique français en donnant une mesure de l'ampleur des phénomènes d'usage de drogues en France et une image précise de ce que les Français pensent à ce sujet. Ce dispositif comprend quatre principaux volets.

Le **Baromètre Santé 2000** est une enquête téléphonique en population générale (15-75 ans) reposant sur un échantillon aléatoire représentatif au niveau national (N=13 685), réalisée et coordonnée par le Comité français d'éducation pour la santé (devenu Institut national de la prévention et de l'éducation à la santé). Cette enquête multithématique, reconduite tous les trois ans, porte sur les comportements et les opinions des Français en matière de santé. L'OFDT participe à la préparation et l'analyse du baromètre santé en articulant une logique de partenariat et de suivi des tendances à une logique de recherche. Sur l'enquête 2000, l'OFDT a largement contribué à la réflexion sur les méthodes (notamment la construction d'un argumentaire à la CNIL en vue de l'interrogation des ménages sur listes rouges), le questionnaire et la formation des enquêteurs. De plus, le suivi du terrain, le re-codage et la préparation de la base et de l'analyse ont été réalisés en partenariat.

L'enquête, **European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs (ESPAD)**, réalisée en milieu scolaire par questionnaire auto administré, s'est déroulée en 1999 dans une trentaine de pays européens. Le volet français de cette enquête a été mené par l'INSERM en partenariat avec l'OFDT et le Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. L'échantillon français atteint 11 870 élèves d'établissements publics et privés. Deux rapports ont été publiés à partir de cette enquête qui sera reconduite tous les quatre ans.

L'**Enquête sur la santé et les comportements lors de la journée d'appel et de préparation à la Défense (ESCAPAD)** est réalisée tous les ans par l'OFDT depuis 2000. Les jeunes Français répondent à un questionnaire auto administré portant sur la santé, le mode de vie et les consommations de substances psychoactives. Pour cette enquête, l'OFDT a animé et

coordonné un groupe d'experts afin de mettre au point le protocole et le questionnaire. L'enquête a obtenu l'avis d'opportunité délivré par le CNIS ainsi que le label d'intérêt général du Comité du Label et un avis favorable de la CNIL. L'échantillon 2002 (N= 16 280) comprend des garçons et des filles âgés de 17 et 18 ans.

Enfin, l'OFDT a mis en place, en 1999, une enquête triennale sur les *Perceptions et opinions de la population française relatives aux psychotropes (EROPP)* auprès d'un échantillon représentatif de français âgés de 15 à 75 ans (N=2 000). La réalisation de cette enquête revient entièrement à l'OFDT : préparation de l'enquête et conception, formation des enquêteurs, suivi du terrain, analyse des tests, exploitation de la base et analyse statistique... L'avis d'opportunité du CNIS, le label d'intérêt général et l'avis favorable de la CNIL ont également été obtenus.

En collaboration avec l'équipe du Pr. Reynaud, l'OFDT participe à l'organisation d'une enquête destinée à améliorer le **repérage de l'usage problématique de cannabis**. L'OFDT participe au suivi du recueil des données auprès de 3000 jeunes recrutés en lycées et à l'université et procédera à l'analyse statistique des données et notamment à l'évaluation et la comparaison des différents tests de dépistage inclus dans l'enquête. Les résultats de cette étude permettront de proposer, en 2003, un module de questionnement simple pour estimer la fréquence de l'usage problématique de cannabis en population générale. Une validation clinique qualitative de ce module est envisagée sur une file active de patients en addictologie.

Principaux apports

- ✓ La mesure de l'initiation et de l'usage des substances psychoactives parmi l'ensemble de la population française (enquêtes Baromètre Santé) :

Certaines substances connaissent une diffusion croissante, comme l'ecstasy et les amphétamines, dont l'expérimentation a plus que doublé entre 1995 et 1999, passant, parmi les 18-44 ans, de 0,7 % à 1,6 % chez les femmes et de 1,8 % à 3,5 % chez les hommes.

- ✓ La mesure de l'initiation et de l'usage des substances psychoactives à la fin de l'adolescence (enquêtes ESCAPAD) :

A 18 ans un jeune Français sur deux a déjà fumé du cannabis au moins une fois dans sa vie mais seuls une fille sur quatre et moins de 4 garçons sur 10 l'ont fait au cours du dernier mois.

- ✓ La mesure de l'évolution d'une consommation d'une génération à l'autre (enquêtes ESPAD)

Entre 1993 et 1999 le pourcentage des jeunes de 14 et 18 ans ayant expérimenté le tabac a augmenté de 20 points.

- ✓ Les comparaisons internationales scientifiquement robustes sur les niveaux de consommation de drogues chez les jeunes (ESPAD 1999).

En 1999, la France est le pays d'Europe où les jeunes de 16 ans consomment le plus de cannabis

- ✓ La compréhension de la réalité des comportements de consommation (ex. : polyconsommations, usages problématiques), en fonction du produit consommé, et des facteurs de risque associés (enquêtes ESPAD, ESCAPAD, Baromètre Santé).

En 2000, 14,6 % des hommes et 4,1 % présentent des signes d'usage problématique d'alcool

- ✓ L'estimation du nombre d'usagers problématiques d'opiacés et de cocaïne et part relative de ceux qui bénéficient d'un traitement de substitution (OFDT-InVS)

En 1999, on estime entre 150 000 et 180 000 le nombre d'usagers d'opiacés ou de cocaïne « à problèmes dont près de la moitié suivent un traitement de substitution »

- ✓ L'analyse de l'évolution des indicateurs sur les conséquences sanitaires des usages de drogues (OFDT-InVS-INSERM-OCRTIS)

La prévalence du VIH poursuit la baisse entamée au début des années 1990 (16% en 1999), la prévalence du VHC augmente et atteint un niveau très élevé (63% en 1999).

PARTIE 2 OBSERVATION DES PHENOMENES EMERGENTS

Le dispositif Tendances Récentes et Nouvelles Drogues (TREND)

La France dispose d'un système d'information sur les drogues et les toxicomanies couvrant plusieurs champs. Toutefois ce dispositif repose essentiellement sur des sources d'informations portant sur les produits les plus diffusés (alcool, tabac, médicaments, cannabis) et dont le délai de production des résultats est souvent important. Le dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) de l'OFDT vise à développer, au sein du système d'information sur les drogues, une fonction d'identification et de compréhension des phénomènes émergents.

Le dispositif initial a été validé à l'occasion de l'adoption par le gouvernement du plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances, le 16 juin 1999. Un premier protocole a été mis en place en 1999, en ayant fait l'objet d'une concertation interministérielle. L'enjeu majeur de santé publique que représente une meilleure connaissance des drogues de synthèse, la pertinence et l'intérêt du projet pour y répondre ont été reconnus par tous les ministères. Le protocole initial prévoyait notamment un dispositif spécifique de collecte d'informations sur 10 sites urbains en métropole ainsi que sur l'espace festif techno, et un système d'information sur les produits de synthèse (SINTES).

Une évaluation externe, prévue dès le lancement du projet, a été mise en place dès le lancement du projet. Ses résultats, rendus publics en 2000, ont contribué à l'élaboration du nouveau protocole mis en place en 2001.

Le **protocole du projet** amendé et validé par le comité interministériel suit les grandes lignes suivantes :

- Le dispositif TREND vise à mettre à la disposition des décideurs, des professionnels et des usagers, des éléments de connaissance sur des phénomènes émergents liés aux usages de drogue, susceptibles de modifier leurs décisions ou leurs pratiques. Il s'intéresse aux modalités d'usage des produits, aux produits, aux dommages associés, aux modalités d'acquisition des produits, aux nouvelles populations d'usagers et aux perceptions.
- Les étapes opérationnelles du dispositif sont l'identification, la description et la compréhension des phénomènes émergents liés aux drogues puis la diffusion des informations produites.
- Le dispositif de collecte des informations comprend des partenariats avec des systèmes préexistants et la mise en place et le développement de systèmes d'information spécifiques. Ces systèmes d'information spécifiques comprennent un système de réseau de sites locaux, un système d'information sur les produits de synthèse (SINTES) et une veille média. L'ensemble de ces systèmes de collecte doit permettre de produire des informations rapides (informations SINTES), semi-rapides (bulletins) et annuelles (rapport TREND) au niveau national. Ces informations doivent aider les utilisateurs (décideurs, professionnel et usagers) à faire évoluer leurs stratégies et leurs pratiques.

Le réseau de sites locaux

Treize coordinations locales de sites TREND (Banlieue parisienne, Bordeaux, Dijon, Guyane, Lille, Lyon, Marseille, Martinique, Metz, Toulouse, Paris, Rennes, La Réunion) ont été mises en place et sont chargées de :

- Identifier et de suivre les différents partenaires (institutions et personnes) susceptibles de fournir des informations pertinentes sur les phénomènes émergents
- Assurer la réalisation de collectes d'informations par différentes méthodes pouvant évoluer dans le temps (observations ethnographiques, groupes focaux avec des professionnels du champ sanitaire et du champ répressif, études transversales quantitatives et qualitatives auprès des structures de première ligne)
- D'être au niveau local l'interlocuteur des partenaires et des utilisateurs du dispositif TREND/OFDT
- De produire un rapport local annuel à partir des données issues du dispositif TREND/OFDT
- D'assurer une valorisation au niveau local des résultats locaux et nationaux issus du dispositif TREND/OFDT
- De contribuer à la définition des orientations semestrielles du dispositif spécifique de collecte sur site du dispositif TREND/OFDT.

Le système d'information SINTES

Le système d'information SINTES est centré sur les produits de synthèse (tel l'ecstasy) quelle que soit leur présentation (comprimé, gélule, poudre, liquide). Il cherche, par le biais de la construction d'une base de données de résultats d'analyses toxicologiques de produits de synthèse à identifier les nouvelles tendances (suivi épidémiologique) et les nouveaux produits (identification de molécules ou d'associations de molécules inconnues jusqu'alors). Cette banque de données est avant tout un outil d'aide à la décision publique. Ce dispositif permet, en outre, de répondre aux obligations prévues par l'action commune européenne du 16 juin 1997 instaurant un système d'alerte rapide portant sur l'apparition de nouvelles drogues de synthèse.

Les sources d'information du système SINTES comprennent les réseaux de laboratoires des services répressifs et un réseau de collecte socio-sanitaire spécifique au projet TREND.

Trois **réseaux de laboratoires des services répressifs** fournissent, à intervalle régulier, à l'OFDT, la description, la photographie et les résultats des analyses toxicologiques des échantillons de drogues de synthèse saisies par les services chargés du contrôle de l'offre de drogues illicites (Douanes, Police, Gendarmerie) et adressés à leurs laboratoires de toxicologie analytique.

Un **réseau de partenaires socio-sanitaires** collecte auprès des consommateurs des échantillons de drogues de synthèse. Ce dispositif de collecte a été réorganisé en 2002 pour se rapprocher de neuf des dix sites métropolitains de TREND. Les structures de coordination de la collecte ont la responsabilité d'identifier et de suivre les collecteurs, de définir la stratégie locale de collecte, de contrôler la qualité de la collecte et des fiches et de transmettre les fiches, les photos et les échantillons.

Une fiche de contexte de collecte est remplie lors de chaque collecte. Trois contextes de collecte sont possibles : suivi de « gamme » ecstasy, produit nouveau, produit dangereux. Elle contient outre des données relatives à l'échantillon, des données non nominatives relatives à l'usager et au contexte de la collecte. La fiche de contexte est adressée à l'OFDT tandis que

l'échantillon est adressé à l'un des cinq laboratoires d'analyse toxicologique partenaires de ce dispositif.

Les laboratoires adressent les résultats de leurs observations (galénique, photo, analyse toxicologique) à l'OFDT dans les plus brefs délais. Ces résultats sont intégrés dans la base et, le cas échéant, font l'objet d'une information rapide au réseau.

Actuellement, la **base SINTES** contient la description de **plus de 5000 échantillons** : 3000 échantillons saisis par les douanes, la police et la gendarmerie, 2000 collectés (avec des fiches de renseignement sur le contexte) par le réseau socio-sanitaire.

Les investigations spécifiques du dispositif TREND

Il s'agit soit d'explorer un espace peu connu sur le plan des consommations, soit de décrire de manière approfondie un phénomène émergent identifié par TREND afin d'en dégager des éléments de compréhension. Par exemple en 2001/2002, deux espaces ont été explorés (l'espace festif rock et les personnes en activité professionnelle) et deux phénomènes émergents (les nouveaux usagers d'héroïne, l'usage de Rohypnol®)

Les informations produites par le dispositif TREND

Depuis son origine, le dispositif a produit une grande quantité de données ou d'informations.

- Des informations rapides relatives à certains échantillons problématiques collectés par SINTES (ex. : haut dosage de MDMA), certaines substances nouvellement trouvées (2CB, PMA...), la présence de substances ?
- Une base de données, accessible actuellement aux seuls partenaires du projet par Internet ou sur Cd-rom, regroupe la composition et l'identification de plus de 3 500 échantillons.
- Des bulletins d'information et des notes de synthèse à destination des décideurs, professionnels et usagers sont également périodiquement produits.
- Des rapports sur les tendances récentes nationales sont publiés, tous les ans, depuis l'année 2000 (3^{ème} rapport en juin 2002). Des rapports thématiques sur des investigations spécifiques déclenchées dans le cadre de TREND ont également été publiés.

Principaux apports

- ✓ La détection de phénomènes émergents d'usage de drogues (TREND).

La disponibilité et la consommation de la cocaïne s'élargissent tant dans l'espace urbain qu'en milieu festif (1999, 2001, 2002).

L'usage de Buprénorphine haut dosage est de plus en plus observé parmi les usagers d'opiacés (2001, 2002)

L'usage de kétamine reste limité à un nombre restreint de personnes mais est plus facilement observé en France (2002)

- ✓ L'exploration et la compréhension de phénomènes émergents d'usage de drogues (TREND).

La consommation de Rohypnol® hors protocole médical en 2001.

Les nouveaux usages de l'héroïne en France en 2001

- ✓ La mise à disposition des décideurs publics d'informations récentes

Treize rapport de sites locaux,, Note Néocodion pour la DGS, Note Méthadone pour la DGS ...

- ✓ La connaissance des drogues de synthèse consommées (SINTES).

En 2001, dans les comprimés vendus comme « ecstasy » on trouve de la MDMA seule dans 65% des échantillons, un autre produit actif associé avec la MDMA dans 22%, d'autres produits actifs sans MDMA dans 10% et aucun produit actif dans 3% des échantillons.

- ✓ La réponse à l'action commune européenne sur les drogues de synthèse

Notification à l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies de l'identification par SINTES de TMA-2 et de 2C-T-2 (2002)

- ✓ La contribution au système d'alerte de la Direction Générale de la Santé

Mise à disposition, en collaboration avec les CEIP, d'une note d'information sur l'identification par SINTES de Tilétamine, anesthésique vétérinaire proche de la kétamine (2002)

PARTIE 3 ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Elaboration d'une méthode pour la conduite d'un projet d'évaluation

Dans le cadre de ses missions, l'OFDT a développé l'expertise et les méthodes permettant de promouvoir des démarches évaluatives. Il s'est notamment attaché à bâtir un partenariat avec les différents ministères et/ou corps professionnels concernés pour **définir les cahiers des charges relatifs aux projets d'évaluation**. Ce travail, préalable au lancement des évaluations, permet de mieux définir la commande ; il comporte trois parties :

- la réalisation d'un état des connaissances et des informations disponibles sur le champ évalué ;
- la définition des questions d'évaluation ;
- la définition des orientations méthodologiques préconisées pour la réalisation des investigations.

Le lancement de l'appel d'offres et la sélection des prestataires pour la réalisation des évaluations est confiée à l'OFDT qui sélectionne les équipes d'évaluation à partir d'une mise en concurrence d'organismes publics ou privés issus d'une consultation restreinte. Sept appel d'offres ont été organisés entre 1999 et 2001. Les chargés d'étude veillent au respect de la démarche qualité des évaluations, en animant les comités de pilotage d'une part, et en assurant un suivi de l'avancement des études auprès du cabinet évaluateur d'autre part. En moyenne entre cinq et sept réunions du comité de pilotage rassemblant l'ensemble de partenaires associés au projet d'évaluation sont organisées sur la période de réalisation de l'évaluation. Tout au long de la démarche, ils s'appuient sur les compétences et les qualifications du collège scientifique de l'OFDT et notamment, de la Commission évaluation. Un référent issu de la Commission est mobilisé pour chaque évaluation : il est associé aux étapes-clés de la démarche et invité aux réunions du comité de pilotage (notamment lors de la restitution).

Une **grille synthétique d'« appréciation globale de la qualité » des études** a été mise en place par l'OFDT. Celle-ci est renseignée au terme de chaque évaluation par le(s) expert(s) choisis pour mesurer la valeur scientifique du produit livré par l'équipe d'évaluation. Du fait de cette procédure, le garant scientifique a la possibilité de proposer par écrit les modifications qu'il juge nécessaires et de se prononcer sur l'opportunité d'une publication. En reprenant, globalement, l'ensemble des appréciations formulées par les experts au sujet des évaluations suivies par l'OFDT, l'on constate que la satisfaction des demandes et l'adéquation de la méthodologie sont jugées bonnes en moyenne, ainsi que la solidité de l'analyse – ce qui atteste d'un suivi de qualité de la commande publique, depuis le stade de la définition des enjeux jusqu'à celui de la livraison des résultats. La clarté du rapport (en termes de lisibilité et pour ce qui concerne la portée conclusive de l'étude) fait l'objet d'un jugement contrasté et l'impartialité des conclusions est parfois contestée par les experts. Ceci peut être en partie expliqué par l'absence d'un milieu d'évaluateurs structuré dans le domaine de la lutte contre les toxicomanies.

Programme d'évaluation globale du plan triennal

Une démarche d'évaluation globale a été initiée et validée au niveau interministériel. Elle comprend :

Le mandat d'évaluation du plan triennal, confié par le Comité permanent interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie à l'OFDT (26 septembre 2000) précise les finalités, les priorités et les modalités à mettre en œuvre pour évaluer le plan triennal. Le référentiel d'évaluation du plan triennal identifie les axes prioritaires du plan triennal qui peuvent être évalués.

Le mandat fixe quatre évaluations prioritaires de programmes spécifiques :

Les conventions départementales d'objectifs justice / santé (CDO). Cette évaluation porte sur le dispositif interministériel de coordination entre l'action judiciaire et l'action sanitaire au regard des personnes sous la main de la justice qui rencontrent des problèmes d'abus et de dépendance aux substances psychoactives. Le rapport final comportant une analyse du dispositif, des conclusions et recommandations a été rendu par l'équipe d'évaluation ACADIE en juillet 2002.

Le volet formation interministériel du plan triennal. Cette évaluation porte sur la mise en œuvre de l'objectif du plan visant : l'actualisation et l'harmonisation des connaissances de tous les professionnels susceptibles d'être concernés par la lutte contre les drogues. Le rapport final comportant une analyse du dispositif, des conclusions et recommandations a été rendu par le cabinet C3E déposé en juin 2002.

Les programmes départementaux de prévention. L'objectif de cette évaluation est de mettre en évidence les éléments clés de succès pour l'élaboration et la mise en place dans des programmes départementaux de prévention ainsi que les bases d'une coordination nationale optimum pour la mise en œuvre de ces programmes déconcentrés. Le rapport final comportant une analyse du dispositif, des conclusions et recommandations a été livré en juin 2002 par EVALUA,

Les expériences de rapprochement des structures de prise en charge spécialisées dans les conduites addictives. Cette évaluation est en cours de réalisation par les consultants de la société CEMKA-EVAL.

Les travaux préliminaires à la rédaction d'un rapport final d'évaluation prévu fin 2002 ont permis de préciser huit questions d'évaluation sur la mise en œuvre effective des mesures ou actions prévues par le plan. Au-delà de cet examen sur l'état de réalisation et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des orientations du plan, le rapport abordera également, quand les données seront disponibles, les effets produits par certains dispositifs. Ce document comportera une proposition d'indicateurs de suivi.

Évaluation de dispositifs plus spécifiques

Par ailleurs, dans le cadre du mandat qui lui a été confié, l'OFDT a mis en œuvre des évaluations de dispositifs particuliers.

L'évaluation des **Points Ecoute**, initiée à la demande de la DGS et la MILDT, a été réalisée par l'association RESSCOM. Elle comportait deux volets complémentaires. D'une part, une étude quantitative a permis de réaliser une typologie des Points Ecoute, analyse de leur histoire, leur accessibilité, la prise en compte des problématiques sociales et psychosociales, la caractérisation des populations. D'autre part, une étude qualitative d'approfondissement a permis de cerner la problématique de l'écoute, les niveaux de « professionnalité », la correspondance des réponses aux besoins, l'inscription dans l'environnement.

Le dispositif mobile « **Bus méthadone Paris de Médecins du Monde** » de prise en charge de personnes toxicomanes substituées à la méthadone, mis en place en janvier 1998, constitue une des premières expériences françaises en la matière. L'OFDT est saisi en 1999 afin de

mettre en place une évaluation dans ce contexte institutionnel de recherche et d'expérimentation de nouveaux dispositifs sociosanitaires. Cette évaluation, réalisée par l'IREP et l'INSERM a porté d'une part sur les activités du dispositif et ses usagers (efficacité de la mise en œuvre), et d'autre part sur les changements produits (efficacité des résultats) en termes d'accès au circuit sociosanitaire (rôle de capture/relais), des effets sur les pratiques de consommation et sur la santé et l'insertion sociale des personnes dépendantes.

Après avoir été saisi par la commission « **Familles d'accueil** » de l'ANIT, le bureau des pratiques addictives (anciennement SP3) de la DGS, conjointement à la MILD, ont mandaté l'OFDT pour lancer la première évaluation nationale du dispositif. Les dispositifs sont constitués par des familles volontaires, défrayées pour leur accueil, et des CSST de rattachement, qui les soutiennent dans cette tâche et assurent le suivi thérapeutique des personnes toxicomanes accueillies. L'origine de la demande d'évaluation et le caractère participatif de la démarche d'évaluation ont constitué une expérience pilote pour les différentes parties concernées. Le rapport d'évaluation, rédigé par CEMKA EVAL et GSP Conseil, présente un état des lieux sur les réseaux actifs et une étude d'approfondissement menée auprès de quatre réseaux sur les pratiques et perceptions des CSST de rattachement.

La DAP (Direction de l'administration pénitentiaire) conjointement à la DGS et à la MILD ont confié à l'OFDT la maîtrise d'ouvrage de l'évaluation des "**Unité pour sortants**". L'OFDT a commandité une équipe de recherche de l'ORS PACA, pour évaluer les huit "Unités pour sortants". Les UPS sont des dispositifs de préparation à la sortie. Ils ont pour objectif le traitement social de la toxicomanie, à savoir une préparation collective à la sortie (basée sur la dynamique de groupe) et un suivi après la sortie, pour faciliter l'accès à l'autonomie et une réinsertion socioprofessionnelle. Un premier rapport d'évaluation, validé par l'OFDT paru en avril 2001 analyse la mise en place et l'apport de ces dispositifs. Une étude comparative de mortalité entre anciens bénéficiaires de stages UPS et autres détenus du centre pénitentiaire de Fresnes fera l'objet d'un second volet dont la publication est en cours.

A la demande de la MILD et de la DGS, l'OFDT a réalisé une évaluation du « **Programme expérimental de réduction des risques et de médiation sociale dans le 18^{ème} arrondissement de Paris** ». Cette évaluation a permis d'apprécier l'effectivité du programme par rapport à ses objectifs initiaux et le degré d'efficacité du dispositif eu égard aux usagers et aux riverains (réalisation d'entretiens et d'une enquête d'opinion). L'une des finalités de cette évaluation a constitué à définir les principales recommandations pour améliorer le fonctionnement et éventuellement généraliser ce type de dispositif dans d'autres agglomérations.

Après dix ans d'application de la loi Evin, les pouvoirs publics (MILD, MEN et DGS) ont décidé de dresser un état des lieux complet et aussi objectif que possible sur **l'interdiction de fumer en milieu scolaire**. Menée sur un vaste échantillon représentatif d'écoles, collèges et lycées de l'enseignement public et privé, cette enquête répond à un double objectif : savoir où en sont les pratiques et attitudes relatives au tabagisme dans les établissements scolaires et mesurer les efforts accomplis par la communauté éducative pour lutter contre ce phénomène. Les résultats ont été présentés à l'occasion de la journée internationale anti-tabac en mai 2002.

État des lieux des actions de prévention en France

Le programme **APPRE**, « **Actions et projets de prévention – recensement** », pour la description des actions financées sur des crédits déconcentrés dans le champ de la prévention des comportements d'usage, d'abus, de dépendance et de la réduction des risques liés aux substances psychoactives a été lancé en 2000. Ce programme voit son origine dans la sous-commission « *Définition d'un cadre méthodologique pour l'élaboration de programmes*

départementaux de prévention » (1999), instance qui a voulu fournir aux Chefs de projets départementaux drogues et dépendances (CPDD) un outil facilitant les états des lieux sur les actions de prévention. Ce bilan paraissait, en effet, une étape préalable essentielle à la réalisation des programmes départementaux de prévention. L'adaptation du questionnaire européen EDDRA, au plus près du contexte français, a donné lieu au questionnaire APPRE.

Plus de la moitié des départements ont retourné des questionnaires APPRE à l'OFDT, en combinant les deux collectes organisées en 2000 (539 actions de prévention) et 2001 (561 actions). Le nombre de documents et leur qualité est très variable selon les départements. Néanmoins, la collaboration des acteurs locaux au programme jette les bases d'un système d'information qui devrait permettre d'apporter des éléments descriptifs pour un état des lieux des actions de prévention, jamais réalisé jusqu'alors en France.

Un effort particulier dans le retour d'informations aux acteurs locaux a été entrepris afin de mobiliser les acteurs de terrain et offrir un outil utile à la réalisation de projets. Des synthèses thématiques (synthèse transversale, modalités d'actions, populations concernées, aspects budgétaires, contrôle qualité), départementales et nationales, ont été diffusées et sont accessibles sur un CD-Rom et par Internet.

Par ailleurs, une synthèse des données présentes dans les **rapports d'activité des chefs de projet « drogues et dépendances »** a été réalisée par l'OFDT en 2001 (70 départements ont répondu au questionnaire). Cette source d'information globale sur l'activité des départements en matière de lutte contre la toxicomanie n'a pas fait l'objet d'une exploitation systématique. Néanmoins, elle offre des éléments de connaissance précieux que les rapports d'activité des structures spécialisées ne permettent pas d'appréhender ; de même, elle renseigne sur la coordination entre les acteurs locaux dans les départements et fait apparaître, dans certains cas, les partenariats défaillants, les ressources sous-utilisées, etc. Cet outil de connaissance de la réalité territoriale différenciée des politiques de lutte contre les drogues semble être, potentiellement, une aide à la décision publique, pour l'instant peu mobilisée.

Principaux apports

✓ Conventions départementales d'objectifs

« les analyses révèlent un certain nombre d'**effets** qui questionnent le dispositif quant à son évolution (une diversité des actions financées qui brouille l'affichage de priorités ; une autonomie importante des prestataires qui représente dans un certain nombre de cas un frein à un réel pilotage partenarial du dispositif ; une évaluation locale et nationale difficile ; un coût en temps et en énergie élevé pour les personnels institutionnels chargés du dossier, et dont l'engagement tend parfois à s'épuiser au fil du temps, et ce malgré une forte adhésion au discours du plan triennal de la MILD'T, il faut le souligner). »

« Une autre **recommandation** forte de l'évaluation a été de créer les conditions de mise en œuvre de partenariats effectifs : il semble nécessaire de rendre les chefs de projets chargés de l'animation du dispositif plus disponibles sur ce dossier. Rien n'empêche, en outre, d'imaginer un dispositif à plusieurs "étages" : a) un dispositif minimum à mettre en place dans chaque département et correspondant aux orientations politiques nationales, d'une part ; b) une boîte à outils mobilisable en fonction des besoins locaux, d'autre part. Plus largement les modalités d'assistance méthodologique et d'élargissement de la palette d'outils à la disposition des chefs de projet gagneraient à être étudiées.

✓ Formation interministérielle

« il apparaît que les outils de formations développés par la MILD'T trouvent l'aval des acteurs de terrain. Cependant, le **public atteint** reste restreint et il s'agit majoritairement des professionnels ayant déjà bénéficié de formations sur ce thème ou spécialisés dans le domaine des drogues. Si l'**acquis de connaissances** par les bénéficiaires de ces formations reste incertain, sans conteste le caractère intersectoriel des participants et les échanges interprofessionnels sont les points forts de ces « nouvelles » formations. Globalement, l'évaluation valide donc les principales options de formation défendues par la MILD'T, notamment la pluridisciplinarité des contenus et l'interprofessionnalité des intervenants et des auditoires, l'aménagement de temps d'échange. »

« A la lumière de ces résultats, présentés au Comité permanent interministériel en juin 2002, les **questions clés** qui se posent pour la poursuite de cette stratégie sont les moyens à mettre en œuvre pour attirer dans les formations les professionnels « non avertis » sur le sujet des drogues, pour favoriser l'échange et la diffusion d'information sur les expériences les plus pertinentes, pour faire face à l'enjeu quantitatif représenté par la masse de professionnels à former. L'étude fait apparaître l'intérêt de mieux cerner qualitativement et quantitativement les publics généraux à atteindre et leurs besoins en matière de formation sur les drogues. »

✓ Programmes départementaux de prévention

« La **mise en œuvre de cette politique départementale** n'a pas perturbé le fonctionnement des services mais a permis un réel dialogue, un élargissement du partenariat et une reconnaissance entre services. Les demandes forte des chefs de projet "drogues et dépendances" portent sur : la diffusion de méthodes et d'outils de prévention, d'exemples qui permettent de concrétiser le contour de la prévention ; l'évaluation, au stade actuel, de leur action en matière de prévention ; l'attribution de plus de personnel (adjoint et/ou secrétaire) ; la possibilité de mener des financements à plus long terme. La discontinuité du poste est également un obstacle majeur à la mise en œuvre de ces programmes. Les recommandations élaborées à l'issue de cette évaluation ont été discutées en comité de pilotage, avec la participation de la Direction de l'enseignement scolaire, et présentées en juillet 2002 à la présidente de la MILD'T, lors d'une restitution complète sur l'évaluation. »

« les **recommandations** pointent le besoin de : conforter une démarche stratégique cohérente, notamment en élargissant la réflexion sur la politique locale de prévention à l'ensemble des acteurs départementaux concernés par la question des drogues ou par les publics à risque ; mettre plus concrètement l'accent sur les réalités locales en termes de population à couvrir (qualitativement et quantitativement parlant) et de produits jugés prioritaires ; démultiplier la formation et les échanges des personnes au contact des jeunes ; assurer aux chefs de projet une capacité de gestion quotidienne des projets ; maintenir l'apport de la MILD'T aux chefs de projet et aux acteurs départementaux (crédits et outils). »

PARTIE 4 : EXPERTISE, VALORISATION

Expertise

En dehors de son programme de travail fixé pour l'année par son conseil d'administration, l'Observatoire doit être à même de répondre aux demandes d'expertises émanant aussi bien des membres du groupement que d'équipes de recherche externes.

Pour une simple demande d'avis méthodologique ou pour une expertise approfondie d'un important projet de recherche, l'OFDT dispose de trois différentes « ressources » qui peuvent être mises à contribution : les chargés d'études permanents répartis sur les quatre pôles, les membres du Collège scientifique (de manière individuelle ou à travers les commissions) et enfin des experts extérieurs.

Les demandes couvertes sur la période 1999-2001 étaient relatives à deux champs principaux : le traitement des usagers de drogues illicites, notamment les traitements de substitution, et la prévention.

Dans **le domaine du traitement** deux dossiers principaux ont mobilisé des ressources importantes : l'état des lieux sur les traitements de substitution et la double étude de suivi de patients sous Subutex® (projet ECAT). Pour ce dernier projet, le rôle de l'OFDT est d'assurer une démarche qualité (mise en place d'un comité scientifique indépendant *ad hoc*) et de veiller à l'utilisation des résultats obtenus dans le cadre du programme de travail d'évaluation. Les saisines de l'OFDT ont pu relever d'une demande d'avis scientifique ou technique sur des projets d'études ou recherche développés par ailleurs. Ainsi, à titre d'exemple, l'OFDT a rendu des avis sur des projets portant sur : la prescription du Subutex® et de la méthadone à des patients suivis en centre de soins aux toxicomanes, la prescription médicale de sulfate de morphine en traitement de substitution, le devenir de deux groupes de toxicomanes incarcérés dont l'un sous traitement de substitution – UCSA de Fleury-Mérogis, la mise en place d'une grille d'entretien sur les communautés thérapeutiques.

Dans **le domaine de la prévention**, l'OFDT a également été amené à donner des avis suite aux sollicitations de ses partenaires telle cette demande du secrétariat de la Commission de validation des outils de prévention pour une expertise de la grille de validation en vue de son amélioration.

En parallèle, dans un autre domaine d'expertise, l'OFDT a produit différentes synthèses destinées à accompagner la mise en œuvre des politiques publiques sur le plan national et local : plan de communication de la MILDT, journée sans tabac, plan alcool du ministère de la santé... L'observatoire est maintenant de plus en plus fréquemment sollicité, à titre d'expert, par les instances politiques - auditions du Président de la république, de groupes de travail du Sénat et de l'Assemblée nationale - et scientifiques – auditions dans le cadre des expertises de l'INSERM.

Enfin, l'Observatoire est fréquemment intervenu lors de séminaires et de colloques en qualité d'expert ou pour présenter ses travaux. Il peut maintenant assurer une contribution aux principaux colloques et séminaires nationaux et internationaux dans son domaine de compétence.

Valorisation et diffusion

La période 1999-2001 a été marquée par une montée en puissance de la capacité de valorisation des travaux de l'Observatoire à travers les différentes publications produites et la contribution à la création et l'actualisation du site drogues.gouv.fr.

En janvier 2002, l'Observatoire a publié la quatrième édition de son rapport « **Drogues et Dépendances : Indicateurs et Tendances** », répondant en cela à l'attente exprimée par les pouvoirs publics à l'occasion de sa création : qu'un rapport sur l'état du phénomène des drogues et des dépendances puisse être établi périodiquement par un organisme indépendant. L'état des lieux dressé dans ce rapport permet de mieux appréhender l'étendue et la complexité du phénomène, son évolution récente et les dispositifs publics mis en œuvre pour y faire face. Il a été très largement diffusé (12 000 exemplaires édités, 8 000 diffusés) auprès des décideurs, des professionnels et des chercheurs du domaine. Ses principaux éléments ont été largement présentés dans les médias.

La « **collection rouge et bleue** », support de publication pour les études menées en propre par l'Observatoire ou réalisées par des partenaires à sa demande, a évolué vers des formats plus proches d'édition standard grand public. La formule s'est stabilisée pour les rapports à diffusion large en un format A5. En trois ans, 30 rapports ont été publiés et diffusés à une moyenne de 1200 exemplaires chacun.

La publication **Tendances**, lancée en 1999 et destinée aux décideurs, professionnels et chercheurs du domaine a vu sa périodicité s'élargir à 10 numéros par an en 2001. Au total, 18 numéros ont déjà été publiés (6 000 exemplaires diffusés pour chaque numéro). Comme pour les autres publications de l'Observatoire, le travail de correction s'est professionnalisé.

L'arrivée d'Alain Labrousse en septembre 2000 (mise à disposition par son ministère de tutelle à l'OFDT pour deux ans) et les missions qui lui ont été confiées ont permis de lancer une nouvelle publication sur le trafic international des drogues sous le nom de **Drogues, trafic international**, sur support papier une fois par trimestre et sur support électronique deux fois par trimestre ; 17 numéros ont été produits.

L'observatoire a activement participé à l'ouverture et l'actualisation du **site drogues.gouv.fr** sur lequel sont accessibles l'ensemble de ses publications ainsi que des informations élaborées spécifiquement pour les internautes. Il s'est également fortement mobilisé sur la préparation de la version 2 qui doit être ouverte en 2002.

Une convention de travail fixant des objectifs, un cadre, et des moyens de travail permanents entre l'OFDT et Toxibase a été signée en mars 2000. Celle-ci décline le partenariat selon plusieurs axes :

- la participation du service de documentation de l'OFDT au système de surveillance, de collecte et d'analyse de la base bibliographique de Toxibase ;
- l'accès permanent à la base de données bibliographique de Toxibase moyennant son alimentation par l'OFDT ;
- la coordination régulière du partenariat par des réunions de travail ;
- la promotion et la valorisation de ce partenariat par tous les moyens disponibles.

Cette convention cadre est complétée par des programmes de travail annuels. Dans ce cadre, l'OFDT a collaboré à la mise à jour du thesaurus Toxibase. Ce travail a demandé la participation de l'ensemble des chargés d'études d'avril à juin 2000, puis un suivi régulier pour assurer une coordination avec Toxibase. Il s'agit de la première étape d'une entreprise qui doit permettre d'aboutir, à terme, à un outil de recherche de documents rationnel pour ce qui constituera la version 2 du site internet drogues.gouv.fr.

PARTIE 5 INTERNATIONAL

OEDT-Reitox

En qualité de point focal national (représentant français à l'OEDT) l'Observatoire a répondu aux obligations prévues dans les différents programmes de travail du réseau européen des drogues et des toxicomanies (Reitox) : le rapport national, l'Action commune du 16 juin 1997, le programme EDDRA, les indicateurs clefs et la cartographie des sources.

Chaque année, L'OFDT rédige pour l'OEDT un **rappor tnational** portant sur : l'analyse des données épidémiologiques, la réduction de la demande, les évolutions politiques et législatives, les tendances actuelles et des thèmes clefs (qui changent tous les ans). Il met à jour également une série de tableaux épidémiologiques avec les données françaises dont il dispose. La réalisation du Rapport national doit être en accord avec les guidelines qui s'y reportent en indiquant tous changements et nouveaux développements par rapport à l'année passée.

Dans le cadre de **l'action commune européenne du 16 juin 1997** (détection précoce et observation des drogues de synthèse), l'OFDT est amené à fournir à l'OEDT certaines des informations dont il dispose dans SINTES. Les informations recherchées par l'OEDT concernent en particulier :

- description physique et chimique des produits et les noms sous lesquels ses produits sont connus
- une première indication sur les risques associés à l'usage de ce produit,
- informations sur les modes et l'étendue de l'usage ou de l'usage prévisible de ce produit comme produit psychotrope
- informations sur les risques de santé et sociaux...

Les obligations liées au programme **EDDRA (Exchange on Drug Demand Reduction Action)** sont d'assurer la promotion du système auprès des partenaires nationaux (politiques et autres), de recueillir l'information sur de nouveaux projets, qui remplissent les critères d'admissibilité avec comme base le questionnaire EDDRA de mettre à jour si nécessaire les projets existants et de participer aux réunions de coordination européenne.

Les différents points focaux nationaux doivent participer aux efforts pour arriver à des comparaisons d'informations fiables au niveau européen. Pour cela ils doivent activement promouvoir au niveau national l'implantation de 5 **indicateurs clefs** élaborés par l'OEDT et participer aux échanges d'informations et d'activités au niveau européen pour faciliter la cohérence entre les États membres pour l'implantation des ces indicateurs. Ces indicateurs sont les suivants :

- enquêtes en population générale
- prévalence
- demande de traitement
- mortalité :
- maladies infectieuses

L'OFDT, s'est également activement engagé dans d'autres coopérations avec l'OEDT, en particulier en participant à son évaluation et par des contributions à ses travaux tels ceux entrepris dans le domaine de l'évaluation du plan d'action européen sur les drogues 2000-

2004. Ce partenariat étroit est illustré par le détachement d'une documentaliste de l'OFDT au service de documentation de l'OEDT, pour 6 mois.

Suite à une initiative de la présidence française de l'Union européenne, l'OFDT a préparé un projet d'étude de faisabilité sur la **détection des phénomènes émergents liés aux usages de drogues en Europe**. La Commission européenne (Appel d'offre 2001 – DG SANCO) s'est prononcée en faveur du projet déposé par l'Observatoire (*«Development of a European early identification function for emerging drug phenomena»*). L'OFDT prend en charge le pilotage et la coordination de ce projet européen (8 pays sont impliqués) d'une durée de 18 mois à compter du 31 décembre 2001.

International

L'OFDT s'est impliqué activement sur la démarche de l'Union Européenne visant à faciliter l'accession des **pays d'Europe centrale et orientale** au sein de l'Union. Dans le cadre d'une convention de jumelage entre les Etats français et slovaque, l'OFDT est intervenu (2000) directement en sa qualité d'expert sur le volet « développement et renforcement du système d'information ». Une convention de jumelage entre la France et la Pologne est en cours de ratification. L'OFDT a contribué à l'élaboration du projet et participera aux activités le concernant : le développement d'un fonction d'observation du phénomène des drogues, mise en place du point focal Reitox.

Le comité du Sénat du **Canada** sur les drogues a auditionné le directeur de l'Observatoire sur le modèle mis en place en France en matière d'observation des usages de drogues. Un partenariat franco-canadien a été initié par des visites réciproques et des échanges de travail avec des équipes de recherche (Québec).

L'OFDT contribue également à l'activité statistique et épidémiologique des grandes instances internationales : suivi du groupe épidémiologique du Conseil de l'Europe (Groupe Pompidou), rapport national pour le PNUCID, groupes de travail (alcool et tabac) de l'OMS.

PARTIE 6 ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET LOGISTIQUE

Conseil d'administration et assemblée générale

L'Observatoire est administré par un conseil d'administration constitué d'un représentant de chacun de ses membres. Sur la période 1999-2001, il s'est réuni à 12 reprises, soit une moyenne de 4 réunions par an. La présidence a été assurée par Yves CHARPENEL, directeur des affaires criminelles et des grâces, remplacé le 27 avril 2001 par Robert FINIELZ.

Collège scientifique

Un Collège scientifique, qui comprend des institutions et des personnalités, est désigné pour trois ans par le conseil d'administration sur proposition de son président. Celui-ci est consulté sur les projets qui constituent le programme de travail du groupement ; il formule des avis sur les projets, leur déroulement et leurs résultats. Renouvelé à la fin de 1998, il a été présidé depuis le 25 mai 1999 par Claude GOT et s'est réuni à 9 reprises.

Dès 1999, cinq commissions « spécialisées » issues du Collège se sont mises en place. Présidées par un membre du Collège et animées par un chargé d'études, celles-ci orientent, soutiennent et valident les travaux menés par l'Observatoire :

- La commission « Indicateurs »
- La commission « Enquêtes en population générale »
- La commission « Tendances récentes »
- La commission « Évaluation des politiques publiques »
- Le comité de rédaction de la revue *Tendances*.

Personnel et moyens financiers

Au 31 décembre 1998, l'OFDT comptait 14 personnes dans son effectif permanent, dont 1 mise à disposition, 1 adjonction de poste 1 détachement et 10 agents contractuels (4 CDI, 6 CDD). Au 1^{er} octobre 2002, l'OFDT compte 33 personnes dans son effectif, dont 1 mise à disposition, 1 adjonction de poste, 3 détachements, et 18 agents contractuels (20 CDI, 8 CDD).

L'observatoire a vu ses moyens financiers largement renforcés au cours de la période 1999-2001 (voir exécution budgétaire en annexe). Ainsi sa subvention annuelle sur les crédits interministériels de la MILDT, principale source de recette, est passée de 10 Mf en 1998 à 23,4 Mf en 2001.

En 1999 et 2000, une extension des locaux a dû être entreprise afin de couvrir les besoins relatifs au renforcement de l'équipe permanente ainsi que l'accueil des nombreux groupes de travail mis en place dans le cadre de l'activité de l'établissement. La surface louée au 105, rue La Fayette a doublée. Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 9 juillet 2001 a pris la décision de délocaliser l'OFDT pour une implantation à Saint-Denis. Le principe du déménagement a été acté par le conseil d'administration. La mise en œuvre de cette décision est retardée par la difficulté de trouver les financements nécessaires. Une demande de mesure nouvelle sur le PLF 2003 a été faite en ce sens.

A la fin de l'année 2000, la Cour des Comptes a procédé à l'examen de la gestion et des comptes de l'OFDT sur la période 1996-1999. Dans son rapport, elle ne relève aucun élément permettant d'affirmer que les crédits étaient mal utilisés.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Conclusions

L'OFDT a engagé un véritable travail de fond sur l'amélioration des indicateurs existants. À ce titre, il anime au terme de cette période cinq groupes de travail pluri-institutionnels. Il a également fait avancer les connaissances disponibles sur certaines questions telles que l'estimation du nombre d'usagers problématiques de drogues.

D'autre part, l'effort engagé par l'Observatoire sur la mise en place d'un système pérenne d'observation des consommations en population générale permet de combler une des lacunes principales du système d'information français sur les usages de drogues. La réalisation, en 2000, d'un premier exercice de l'enquête dans le cadre de la journée de préparation à la défense (ESCAPAD) vient boucler ce dispositif : les quatre enquêtes qui en constituent la base ont été réalisées au cours des années 1999 et 2000.

Un dispositif de détection des phénomènes émergents (TREND) comprenant deux outils novateurs, le réseau des sites TREND et le système de surveillance des drogues de synthèse (SINTES) a été mis en place. Il a déjà montré son utilité par les informations produites. Son évaluation, prévue dès l'origine, en souligne les apports et a permis de mieux l'ajuster à ses objectifs. L'effort déployé sur ce dispositif a placé la France au cœur de l'action commune européenne sur les drogues de synthèse, comme l'illustre sa contribution récente à la surveillance du PMA et le pilotage qu'elle assure, via l'OFDT, sur le l'étude pour mettre en place une fonction de détection des phénomènes émergents liés aux usages de drogues en Europe.

Cette période aura également vu une montée en charge de l'Observatoire sur un axe nouveau de son action : le domaine de l'évaluation. Le comité interministériel de septembre 2000 a confié à l'établissement un mandat d'évaluation portant sur le plan triennal du gouvernement. Au-delà de la préparation de cette démarche et des évaluations de dispositifs ou actions spécifiques mises en place ou finalisées, l'établissement a engagé un travail en profondeur qui devrait contribuer au développement d'une « culture de l'évaluation » dans ce secteur, préalable à toute démarche d'évaluation des politiques publiques. L'élément le plus représentatif à cet égard est sans doute la dynamique créée lors des phases d'élaboration collective des questions d'évaluation.

L'importance du volume de travail effectué sur la base des orientations fixées à l'établissement par son conseil d'administration est illustrée par le nombre de publications produites. Le développement quantitatif et qualitatif des supports de valorisation des travaux de l'OFDT trouve un écho dans l'audience grandissante de ceux-ci auprès des professionnels du secteur et du grand public.

Toutes ces avancées n'ont été rendues possibles que par l'engagement d'un collectif animé par une équipe mobilisée en permanence, alliant : partenaires institutionnels, acteurs de terrain et membres du collège scientifique. Il convient de souligner cette dimension collective de l'activité de l'Observatoire.

Il reste néanmoins beaucoup à faire pour compléter les connaissances sur les drogues, leurs usages et les conséquences de ces usages. Ainsi, dans le domaine des drogues licites, extension du champ d'activité de l'observatoire depuis 1999, l'investissement de l'établissement n'est pas encore rendu à la hauteur de celui atteint pour les drogues illicites.

De même certaines thématiques, telles que les conduites dopantes et les conséquences sociales des usages de drogues, n'ont encore été qu'effleurées.

Perspectives

Au regard du chemin parcouru, quels sont les enjeux pour l'établissement dans les années à venir ?

En préalable, il faut évoquer la discussion sur l'éventuelle extension des missions de l'OFDT au domaine de la recherche, mesure prévue dans le plan du gouvernement pour 1999-2001, qui a fait l'objet d'un examen détaillé par le groupe de travail réuni sous l'égide de la MILDT. Les réflexions de ce groupe ont permis de dégager plusieurs options allant d'un couplage du GIP actuel et d'un GIS_Recherche à la création d'une agence nationale de la recherche sur les drogues et en passant par une extension de la mission du GIP à l'animation de la recherche en intégrant les EPST au conseil d'administration du GIP. Les positions des décideurs concernés par cette question n'étant pas encore arrêtées, la réflexion sur les orientations de travail de l'Observatoire pour les années ne portera que sur sa mission actuelle : l'observation des drogues, leurs usages et les conséquences de ces usages.

1. consolider les acquis

L'observatoire a mis en place une palette d'outils qui, inscrits dans la durée, sont la base d'une observation du phénomène des drogues et lui permettront, notamment, de dégager des évolutions fiables dans les années qui viennent. Une part importante des moyens de travail de l'Observatoire devra être dégagée pour maintenir ce dispositif :

- Enquêtes sur les consommations et les perceptions en population générale ou auprès des jeunes ;
- Veille et amélioration des indicateurs disponibles sur les contextes et les conséquences des consommations des différentes drogues ;
- Surveillance des phénomènes émergents (TREND).

2. développer certaines thématiques d'étude

Sur la base de la discussion du collège scientifique qui s'est tenue lors de sa dernière séance consacrée au bilan et aux perspectives pour les années à venir et de la réflexion de l'équipe à ce sujet, les pistes de travail suivantes peuvent être avancées :

- approfondissement du travail sur certaines parties de l'extension du champ d'observation décidée en 1998, notamment sur les médicaments psychotropes ;
- exploration (notamment dans les enquêtes) des comportements connexes à ceux des consommations de drogues : les conduites dopantes et le jeu pathologique.
- renforcement de l'observation des actions et des acteurs (dénombrement, perceptions) ;
- mise en place d'indicateurs ou d'études sur les conséquences sociales de l'usage de drogues : précarité, délinquance...
- développement d'outils de description pour affiner la quantification des usagers problématiques d'alcool et de cannabis ;
- approfondissement des analyses effectuées à partir des données disponibles sur : la morbidité des usagers de drogues (relativement à la morbidité générale), la géographie des usages, les effets d'âge/effets de génération.

3. pérenniser la démarche d'évaluation

La prise en compte de la dimension évaluative dans la détermination et le suivi de la politique publique sur les drogues et de mise en œuvre des dispositifs y contribuant est un processus de longue haleine. Pour aller dans ce sens, il serait nécessaire que la démarche évaluative soit intégrée plus en amont dans la préparation du prochain plan gouvernemental. Un nouveau mandat d'évaluation pourrait alors être intégré au plan lui-même.

En matière d'évaluation particulière, avant même la nécessaire discussion interministérielle à ce sujet, deux domaines semblent s'imposer :

- L'évaluation de l'impact des actions de prévention ;
 - L'évaluation de l'impact de la stratégie de réduction des risques et des dommages.
-

En conclusion, il convient de rappeler la double nécessité qui s'impose à l'Observatoire : son autonomie alliée à une grande proximité de la décision publique. Cet équilibre délicat à maintenir est à préserver. Il se fonde sur le principe qui a présidé à la création de l'établissement en 1995 afin que les pouvoirs publics puissent s'appuyer sur un organisme ayant une pleine indépendance scientifique pour rendre compte du phénomène d'usage de drogues. A ce titre, le conseil d'administration décidait en décembre 2001 de doter l'établissement des moyens nécessaires qui lui permettent une communication autonome des éléments d'information qu'il produit.

Jean-michel COSTES

directeur

ANNEXE 1: EXECUTION BUDGETAIRE 1999-2001

En Kf

EXECUTION DES RECETTES	2000	2001
Subventions crédits interministériels	16 349	17 511
Autres subventions ou mises à disposition d'État	474	882
Subvention OEDT	656	3 321
Autres recettes	103	321
Total recettes fonctionnement	17 582	22 035
Total recettes en capital	655	937
Total général des recettes	18 237	22 972

EXECUTION DES DEPENSES	2000	2001
Études et indicateurs	7 513	8 516
Valorisation et diffusion de l'information	1 913	3 388
OEDT	1 940	1 979
Fonctionnement, services généraux	4 605	4 949
Total des dépenses de fonctionnement	15 971	18 832
Investissements, services généraux	865	898
Total général des dépenses	16 836	19 730

Solde	+ 1 401	+ 3 242
--------------	----------------	----------------

ANNEXE 2: LISTE DES PUBLICATIONS DE L'OFDT

Drogues et toxicomanies : indicateurs et tendances

Ce rapport dresse périodiquement l'état du phénomène « drogues et toxicomanies » en France. Il contient des fiches thématiques (un texte descriptif, des tableaux, des graphiques, et des précisions méthodologiques) ainsi qu'une réunion de textes d'auteurs faisant état des résultats d'une enquête, d'une étude ou d'une recherche.

- édition 1999, Paris, OFDT, 271 p. (disponible également en anglais)
Le rapport en français est épuisé, mais consultable sur le site web
<http://www.drogues.gouv.fr>.
- édition 2002, Paris, OFDT, 368 p. (disponible également sur le site web
<http://www.drogues.gouv.fr>)

Tendances (ISSN 1295-6910)

Publication visant à mettre à la disposition des décideurs, professionnels avertis et chercheurs un suivi de tendances rétrospectif et prospectif, régulier et global en matière de consommations de substances psychoactives. 5 à 6 numéros par an ; quatre pages.

- n°23, juillet 2002 : Phénomènes émergents liés à l'usage de drogues en France – 2001
- n°22, juin 2002 : Usages de drogues à 18 ans : principaux résultats de l'enquête Escapad 2001
- n°21, mai 2002 : l'application de la loi Evin en milieu scolaire : premiers résultats de l'enquête
- n°20, mars 2002 : Evolution de la prise en charge des toxicomanes – enquête auprès des médecins généralistes en 2001 et comparaison 92-95-98-2001
- N°19, janv. 2002 : Drogues et dépendances. Indicateurs et tendances en 2000
- N° 18, déc. 2001 : Tensions et transformations des pratiques de substitution en ville
- N°17, nov. 2001 : Drogues illicites et délinquances : regards sur les travaux nord-américains
- N°16, sept. 2001 : *Alcool, tabac et médicaments psychotropes chez les seniors*
- N°15, juillet 2001 : *Phénomènes émergents liés à l'usage de drogues*
- N°14, juin 2001 : *Approche sociologique des trafics de drogues : carrières et processus pénal*
- N°13, avril 2001 : *Pratiques sportive et usages de produits psychoactifs, de l'adolescence à l'âge adulte*
- N°12, mars 2001 : *Contribution à l'évaluation de la politique de réduction des risques sanitaires chez les usagers de drogues intraveineux*
- N°11, janvier 2001 : *Les coffee-shops aux Pays-Bas : la tolérance à la néerlandaise*

- N°10, déc. 2000 : *Les usages de substances psychoactives à la fin de l'adolescence : mise en place d'une enquête annuelle*
- N°9, novembre. 2000 : *Alcool et délinquance*
- N°8, juin 2000 : *Comment les français se représentent-ils les usagers d'héroïne ?*
- N°7, mars 2000 : *Tendances récentes sur les consommations de produits psychoactifs : et la composition de substances de synthèse*
- N°6, février 2000 : *Consommations de substances psychoactives chez les 14-18 ans scolarisés : premiers résultats de l'enquête ESPAD 1999, évolution 1993-1999*
- N°5, décembre. 1999 : *La diffusion de l'injection intraveineuse de l'héroïne en France*
- N°4, déc. 1999 : *Drogues et toxicomanie, l'état des perceptions et opinions en 1999 : 1^{ers} résultats*
- N°3, novembre 1999 : *Les drogues synthétiques en Europe*
- N°2, sept. 1999 : *Usages de drogues et dispositifs publics : indicateurs et tendances en 1999*
- N°1, mai 1999 : *Les Français et les drogues : perceptions, opinions et attitudes 1988-1998*

Drogues trafic international

- numéro 17 : *Suisse : petits pas dans la lutte anti-blanchiment - Paraguay-Brésil : Narco-financement d'une base arrière d'Al-Qaida - Afghanistan: Forte croissance de la production d'opium dans les provinces du nord*
- numéro 16 : *Corée du Nord : les trafics n'ont pas d'odeur - Libye : la poutre et la paille*
- numéro 15 : *Etats-Unis : hausse de la consommation d'héroïne et enjeux de la prévention - Pérou : Visite de Bush : la carotte et le bâton - Autriche : réunion de la commission des stupéfiants. Annexe : Livre : Drogue et politique*
- numéro 14 : *Afghanistan : le défi de l'opium - République Dominicaine : plaque tournante du trafic et du blanchiment - Colombie : saisies en mer et sur terre. Annexe : Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) - Compte-rendu du rapport 2001*
- numéro 13 : *Maroc: la production de cannabis dans le rif*
- numéro 12 : *Colombie : les cultures de coca font de la résistance - Colombie/Pérou : le retour des opiacés*
- numéro 11 : *Afghanistan : impact sur la toxicomanie en France de la reprise de la production d'opium en 2002 ? - Pologne : l'exemple du centre MONAR de Cracovie [suite de l'article publié dans DTI n° 10] - République démocratique du Congo (RDC) : les ONG victimes de persécutions*
- numéro 10 : *Spécial Pologne*
- numéro 9 : *Monde : le trafic des drogues après le 11 septembre - Bangladesh : géopolitique régionale et toxicomanie*
- numéro 8 : *Bénin : un petit pays face aux grands trafics - Colombie : des contrôles portuaires dissuasifs*
- numéro 7 : *Slovaquie : une cible du trafic d'héroïne - Congo (Brazzaville) : le cannabis contre la paix*
- numéro 6 : *Canada : une narco-criminalité aux multiples facettes - Vietnam : " la pilule qui secoue "*

- *numéro 5 : Colombie : conflit de la drogue ou conflit politique ? - Serbie-Kosovo : l'héroïne du conflit*
- *numéro 4 : Iran : ligne de défense avancée pour l'Europe - République Tchèque : du tout répressif... au tout prévention - Roumanie : guerre des polices*
- *numéro 3 : Ukraine : du trafic de transit à la toxicomanie de masse - Roumanie : des livraisons ... "mal contrôlées" - Supplément : rapport 2000 OICS*
- *numéro 2 : Suède : infléchissement de la politique anti-drogue? - Europe : la presse et la situation internationale des drogues - Trinité et Tobago : la guerre des cartels*
- *numéro 1 : Russie : héroïne, sécurité nationale et politique en Asie centrale - République Démocratique du Congo : des drogues dures sous haute protection*

TREND, ESCAPAD & EROPP (Nouvelles collections)

- *Phénomènes émergents liés aux drogues en 2001, rapport trend 2001, tome I, Paris, OFDT, 297 p., juin 2002*
 - *Phénomènes émergents liés aux drogues en 2001, rapport locaux des sites trend 2002, tome II, Paris, OFDT, 683 p., juin 2002*
 - *Tendances récentes, rapport TREND, Paris, OFDT, 167 p., juin 2001*
 - *Regards sur la fin de l'adolescence : consommations de produits psychoactifs dans l'enquête ESCAPAD 2000 (Enquête sur la Santé et les Comportements lors de l'Appel de Préparation A la Défense), Paris, OFDT, 220 p., février 2001*
 - *EROPP 99 : enquête sur les représentations, opinions et perceptions relatives aux psychotropes, OFDT, 203 p., avril 2000*
- Tendances récentes, rapport TREND, Paris, OFDT, 98 p., mars 2000*

Rapports de recherches financées par l'OFDT

- *Juillet 2002 : usages de drogues et vie professionnelle : recherche exploratoire, Paris, OFDT/RAS Lab, 213 p.*
- *Juin 2002 - Substitution aux opiacés dans cinq sites de France en 1999 et 2000 : usagers et stratégies de traitement, Paris, OFDT, CNAMTS/OFDT,*
- *Avril 2002 - Evolution de la prise en charge des toxicomanes – enquête auprès des médecins généralistes en 2001 et comparaison 92/95/98/2001, Cemka-Eval, Paris, OFDT. 92 p.*
- *avril 2002 – sous le signe du « matos » ; contextes, trajectoires, risques et sensations liés à l'injection de produits psychoactifs, Paris, OFDT 202 p.*
- *février 2002 – Alcool, tabac, cannabis et autres drogues illicites parmi les élèves de collège et lycée – ESPAD 99 France – European School Survey Project on Alcohol and other Drugs ; OFDT/INSERM ; Paris ; OFDT ; Tome 1 : 152 p. ; tome 2 : 234 p. ; février 2002*
- *Décembre 2001 – Usagers de drogues injectables et buprénorphine haut dosage : analyse des déviations de son utilisation, Gwenaëlle Vidal-trécan, Alain Varescon, OFDT, 75 p.*
- *Mai 2001 – Psychotropes et dépendances : profils des consommateurs et trajectoires de leurs comportements, UPRES EA 1124 / OFDT, 95 p.*

- Mai 2001 – *Carrière, territoires et filières pénales : pour une sociologie comparée des trafics de drogues (Hauts-de-Seine, Nord, Seine-Saint-Denis)*, GRASS-IRESKO, IFRESI-CNRS, OFDT, 361 p.
- Avril 2001 – *Toxicomanie, police, justice : trajectoire pénales*, CESIP / OFDT, 192 p.
- Avril 2001 - *Suivi de patients usagers de drogues en médecine générale : tensions et transformations des pratiques de substitution en ville, approche qualitative*, ARES 92 / OFDT, 154 p.
- Avril 2001 - *Suivi de patients usagers de drogues en médecine générale : étude prospective de suivi de 95 patients, approche quantitative*, ARES 92 / OFDT, 89 p.
- Fév. 2001 - *Estimation locales de la prévalence de l'usage d'opiacés et cocaïne en France : une étude multicentrique à Lens, Lille, Marseille, Nice et Toulouse*, ORSMIP / OFDT, 112 p.
- Fév. 2001 - *Pratiques et représentations émergentes dans le champ de l'usage de drogues en France*, LIRESS / OFDT, 272 p
- Déc. 2000 - *Politique et expérimentations sur les drogues aux Pays-Bas*, CESDIP / CSI / OFDT, 155 p.
- Sept. 2000 - *Le coût social des drogues licites (alcool et tabac) et illicites en France*, ARMI / OFDT, 277 p.
- Août 2000 - *L'injonction thérapeutique, évaluation du dispositif légal de prise en charge sanitaire des usagers de drogues interpellés*, CNRS-GAPP / OFDT, 159 p.
- Mars 2000 - *Le consommateur de produits illicites et l'enquête de police judiciaire*, CESDIP / OFDT, 55 p.
- Déc. 1999 - *Caractéristiques sociales, consommations et risques chez les usagers de drogue fréquentant les programmes d'échange de seringues en France*, INSERM U88 - IVS / OFDT, 62 p.
- Nov. 1999 - *Alcool, cannabis, ecstasy chez les 18-25 ans en Centre Bretagne*, ALEAS / OFDT, 40 p.
- Oct. 1999 - *Ecsta, Trip, Coke, et Speed... : Approche ethnographique de la consommation d'ecstasy et de ses dérivés, les Methylénedioxyméthamphétamines, ainsi que des autres drogues licites et illicites associées*, IREP / OFDT, 123 p.
- Oct. 1999 - *Les filières produits psychotropes à partir des soirées de musique techno*, CIRED / OFDT, 196p.
- Avril 1999 - *Les lycéens parisiens et les substances psychoactives : évolutions*, INRP - Paris X / OFDT, 170 p., (Résumé : supplément Tendances septembre 1999)
- Avril 1999 - *Les conduites déviantes des lycéens*, CADIS / OFDT, 243 p.
- Avril 1999 - *Les conduites déviantes des lycéens dans les établissements classés en ZEP et dans les autres*, CADIS / OFDT, 46 p.
- Mars 1999 - *Héroïne et cocaïne de Barcelone à Perpignan : des économies souterraines ethniques de survie à la généralisation des trafics transfrontaliers de proximité*, Villes et Mouvements / OFDT, 52 p., (Résumé : supplément Tendances septembre 1999)
- Janv. 1999 - *Évaluation en milieu scolaire d'un programme de prévention primaire en matière de toxicomanie*, INSERM U472 / OFDT, 109 p., (Résumé : Résultats récents n°10)
- Sept. 1998 - *Perceptions, opinions, attitudes et connaissances de la population française en matière de toxicomanie*, OFDT, 62 p.

- *Juillet 1998 - Étude du fichier FNAILS des interpellations pour usage de stupéfiants au niveau de l'individu, ENSAE Junior ETUDES / OFDT, 59 p., (Résumé : fiche OFDT)*
- *Mai 1998 - Les Comités d'Environnement Social, CADIS / OFDT, 117 p., (Résumé : Résultats Récents n°8)*
- *Mai 1998 - Vers l'analyse du coût des drogues illégales, ARMI / OFDT, 80 p., (Résumé : fiche OFDT)*
- *Mars 1998 - Estimations locales de la prévalence de la toxicomanie, ORSMIP / OFDT, 104 p., (Résumé : Résultats Récents n°7)*
- *Juillet 1997 - Familles et toxicomanies : initiatives privées et publiques, groupe-parents, service d'aide téléphonique, de nouveaux espaces pour la parole, FIRST / OFDT, 202 p., (Résumé : Résultats Récents n°4)*
- *Juin 1997 – Approche ethnographique de la consommation de cannabis en France, IREP / OFDT. Etude diffusée uniquement sous forme d'ouvrage : "Le cannabis en France", R. INGOLD, M. TOUSSIRT, ed. Anthropos, 1998, ISBN 2-7178-3532-6, (Résumé : Résultats Récents n°3)*

NB. : nous vous rappelons que l'OFDT diffuse également les publications de l'OEDT.

ANNEXE 3: MEMBRES DU CA (AU 1^{ER} OCTOBRE 2001)

Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées

Monsieur Pascal MELIHAN CHEININ - représentant officiel

Direction Générale de la Santé, bureau SD6B

Tel : 01 40 56 41 27 ou 01 40 56 60 00 (standard)

Fax : 01 40 56 40 56

Mel : pascal.melihan-cheinin@sante.gouv.fr

Ministère de la Justice

Jean-Claude MARIN

Ministère de la justice

Directeur des affaires criminelles et des grâces

13, place Vendôme

75042 Paris cedex 01

tel : 0144776501

fax : 0144776021

mel : robert.finielz@justice.gouv.fr

Suppléant : Dominique Luciani

Ministère de la Défense

Colonel Christophe METAIS

Direction Générale de la Gendarmerie Nationale

DGGN/SOE/BPJ

35, rue Saint Didier

75775 Paris cedex 16

tel : 0153654000

fax : 0153654196

mel : bac.dggn@gendarmerie.defense.gouv.fr

Suppléant : Commandant Diacono

Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieur et des libertés locales

Monsieur Michel BOUCHET, chef de la MILAD

Direction de la police nationale

11, rue des Saussaies

75800 Paris

Tel : 01 49 27 49 27

Fax : 01 40 07 60 60

Mel : cabdgn.milad@interieur.gouv.fr

Ministère des Affaires Etrangères

Madame Murielle GUIGAZ

Direction du Développement et de la coopération technique

DCT/HSA

20, rue Monsieur

75700 PARIS 07 SP

Tel : 01 53 69 3 37

fax : 01 53 69 37 19

Mel : murielle.guigaz@diplomatie.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie Secrétariat d'Etat chargé du Budget

Monsieur Jean PUIG

Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

23bis rue de l université

75700 Paris 07 sp

tel : 01 44 74 46 81 ou 82

fax : 01 44 74 45 27

mel : jean.puig@douane.finances.gouv.fr

Ministère délégué à la ville et à la rénovation urbaine auprès du ministère des affaires sociales,

du travail et de la solidarité

Madame Claude BREVAN

Délégation interministérielle à la vie et au développement urbain

194, avenue du Président Wilson

93217 Saint Denis la Plaine

Tel : 0149174656

Fax : 0149174694

mel : claude.brevan@ville.gouv.fr

Suppléant : Mme Pascale Bruston

Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Monsieur Pierre BRESSAN

Direction de la jeunesse et de l'éducation populaire

D.J.E.P

Sous direction éducation populaire et vie associative

Bureaux échanges internationaux et pratiques culturelles sociales

78 rue Olivier de Serres

75739 Paris cedex 15

tel : 01 40 45 93 68

fax : 01 45 31 82 38

**Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
direction de l'enseignement scolaire,**

Madame Martine CAUVILLE

107, rue de Grenelle

75007 PARIS 07 SP

Tel : 01 55 55 10 06

Fax : 01 55 55 38 02

mel : martine.cauville@education.gouv.fr

Ministère de la recherche et des nouvelles technologies

CDR 5 Sciences et vie, bio et médecine

Monsieur Jean CHAMBAZ

1, rue Descartes

75231 Paris cedex 05

tel : 0155558835

fax : 0155559695

mel : jean.chambaz@recherche.gouv.fr

Mission Interministérielle à la Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie,

MILDT

Madame Nicole MAESTRACCI, Présidente

7, rue Saint Georges

75009 PARIS

Tel : 01 44 63 20 50

Fax : 01 44 63 21 01

Mel : dominique.roptin@mildt.premier-ministre.gouv.fr

Suppléant : Monsieur Patrick Sansoy

Fédération Nationale des Observatoires Régionaux (FNORS),

Monsieur Alain TRUGEON, Président

62, boulevard Garibaldi

75015 PARIS

Tel. : 01 56 58 52 40

Fax : 01 56 58 52 41

mel : info@fnors.org

Suppléant : Danielle Fontaine

TOXIBASE - SEDAP

Monsieur Gérard CAGNI, Président

30 Boulevard de Strasbourg

21000 Dijon

Tel : 03 80 68 27 27

Fax : 03 80 68 2720

mel : G.Cagni@wanadoo.fr

AUTRES PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Michel Costes

Directeur de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies – OFDT

105, rue La Fayette

75010 Paris

tel : 01 53 20 16 16

fax : 01 53 20 16 00

mel : ofdt@ofdt.fr

Monsieur Olivier *RATEAU*

Commissaire du Gouvernement, Inspection Générale des Affaires Sociales

75, rue du Cherche Midi

75006 Paris

tel/fax : 01 42 22 75 33

mel : olivier.rateau@sante.gouv.fr

Monsieur Michel BRAULT

Contrôleur d'Etat,

Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

8, avenue de Ségur

75350 PARIS 07 SP

tel : 01 40 56 58 37

fax : 01 40 56 57 36

mel : cf-division3@sante.gouv.fr

Suppléant : Mme Françoise Dorey

Professeur Claude GOT

Président du collège scientifique de l'Observatoire

56, route de Sainte Gemme

78860 Saint Nom La Bretèche

tel : 01 34 62 15 09

fax : 01 34 62 02 05

mel : gotclaude@wanadoo.fr

ANNEXE 4: MEMBRES DU CS (AU 30 JUIN 2002)

Membres nommés statutairement

Inserm unité 149

Madame Monique Kaminski
directrice de recherche
16 avenue Paul Vaillant Couturier
94807 Villejuif cedex
tel : 01 45 59 50 93
fax : 01 45 59 50 89
mel : kaminski@vjf.inserm.fr

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS)
Monsieur Xavier Niel
11, place des 5 martyrs du lycée buffon
75696 Paris cedex 15
0140568063
mel : xavier.niel@sante.gouv.fr

Ministère de l'intérieur

Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants
Monsieur Frédéric Veaux
responsable FNAILS
101, rue des trois fontanots
92000 Nanterre
tel : 01 40 97 84 24
fax : 01 40 97 87 58

Ministère de la défense

Direction centrale du service de santé des armées (DCSSA)
Monsieur Jean-Dominique Favre
Hôpital instruction des armées de Percy
101, avenue Henri Barbusse
BP 406
92141 Clamart cedex
tel : 01 41 46 65 75
fax : 0141466950
mel : sfajdf@aol.com

Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques
Monsieur François Clanché
Insee F- 170
responsable division enquêtes et études démographiques de DSDE
18 Boulevard Adolphe Pinard
75675 Paris cedex 14
tel. : 01 47 17 54 24
fax : 01 41 11 17 62
francois.clanche@insee.fr

Ministère de la justice
Sous direction statistiques, études et documentation
SDSED
Monsieur Alain Saglio
13 Place vendôme
75001 Paris
tel : 0144776600
fax : 0144776650
mel : alain.saglio@justice.gouv.fr

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Secrétariat chargé du budget
Direction générale des douanes et des droits indirects
DGDDI
Monsieur Bernard Dussain
23bis, rue de l'université
75007 Paris
tel : 0144744175
fax : 0155046542
bernard.dussain@douane.finances.gouv.fr

Ministère de la défense
service technique de renseignements, judiciaires de la gendarmerie nationale
DGGN – STRJD
Joseph Candalot
Chef d'escadron
35 Rue Saint-Didier
75775 Paris Cedex 16
tel : 01 49 35 53 70
fax : 01 40 23 96 92

Membres nommés à titre personnel

Sylvain Dally

Praticien hospitalier, professeur des universités
200 Rue du Faubourg St Denis
75475 PARIS CEDEX 10
tel : 0140054266
fax : 0140054267
mel : sylvain.dally@lrb.ap-hop-paris.fr

Monsieur Alain Ehrenberg

Centre de Recherches Psychotropes Santé Mentale Société
CESAMES
Directeur
Université René Descartes
45 Rue Saint Pères
75270 PARIS cedex 05
tel : 01 42 86 38 78
fax : 01 42 86 38 76
mel : alain.erhenberg@paris5.sorbonne.fr

Monsieur Alain Epelboin

Laboratoire ethnobiologie-biogéographie
CNRS
Chargé de recherche
57 rue Cuvier
75005 Paris
tel : 01 40 79 34 29
fax : 01 40 79 36 69
mel : epelboin@cimrs1.mnhn.fr

Madame Claude Faugeron

Groupement de Recherche, psychotropes, politiques et société
GDR – CNRS
48 Place du Four Banal
60170 CARLEPONT
tel : 03 44 75 26 06
fax : 03 44 75 32 80
mel : claude.faugeron@wanadoo.fr

Monsieur Claude Got

Président du Collège scientifique
56 route de Sainte Gemme
78860 Saint Nom La Bretèche
tel : 01 34 62 15 09
fax : 01 34 62 02 05
mel : gotclaude@wanadoo.fr ou clgot@ofdt.fr

Monsieur Olivier Guérin

Cour de cassation
Magistrat, avocat général cour de cassation
5, quai de l'Horloge
75001 Paris
tel : 0144326849
mel : olivier.guerin@justice.fr

Monsieur Olivier Jacob

Intersecteur des pharmacodépendances
IDP
Chef du service Psychiatrie
CHS Jury Les Metz
BP 1084
57038 Metz cedex 01
tel : 03 87 56 39 60
fax : 03 87 56 39 51
mel : c.jacob.baud@fnac.net

Monsieur Serge Karsenty

Centre National pour la Recherche Scientifique
labo Droit et changement social
MSH Ange Guepin
BP 76235
44262 NANTES cedex 2
tel : 02 40 20 65 34
fax : 02 40 20 65 20
mel : serge.karsenty@wanadoo.fr

Monsieur Pierre Kopp

6, rue Duméril
75013 Paris
tel : 01 45 35 19 08
fax : 01 45 35 19 08
mel : pkopp@easynet.fr

Monsieur Antoine Lazarus

Université de Paris XIII
UFR Léonard de Vinci
Dpt de Santé P. et de Médecine S
74 rue Marcel Cachin

Madame Annie Sasco

CIRC/INSERM
Chef de l'unité épidémiologie pour la prévention du cancer DR INSERM
150 Cours Albert Thomas
69372 Lyon cedex 08
tel : 04 72 73 84 12
fax : 04 72 73 83 42
mel : sasco@iarc.fr

Monsieur Michel Setbon

Centre national de la recherche et de la santé
LEST – CNRS
Chercheur
35 Avenue Jules Ferry
13626 Aix En Provence
tel : 04 42 37 85 16
fax : 04 42 26 79 37
mel : m.setbon@univ-aix.fr

Monsieur Marc Valleur

Centre Médical Marmottan
Psychiatre
17 Rue d'Armaillé
75017 PARIS
tel : 01 45 74 00 04
fax : 01 45 74 40 56
mel : azrail@easynet.fr

ANNEXE 5: ORGANIGRAMME DE L'OFDT – OCTOBRE 2002

